



Assemblée générale

Judi 1er juin 2023

Le jeudi 2 juin 2023, à 16h à la faculté de droit de Toulouse

Mesdames messieurs, chers adhérents, chers collègues,

comme à l'accoutumée, cette assemblée générale va permettre de soumettre à votre vote

- le rapport d'activité de notre association pour l'année universitaire écoulée jusqu'à la veille du présent colloque
- ainsi que son rapport financier, pour l'année universitaire 2022-2023 qui vient de s'écouler.
- Avant d'évoquer brièvement devant vous les projets pour l'année à venir.

I – Rapport d'activité 2022-2023

- Manifestations scientifiques
- Prix et processus de sélection de candidatures

1) Les manifestations scientifiques de l'AFDA en 2022-2023

Lors de l'année écoulée, les activités de l'AFDA ont suivi leur rythme habituel, avec

- Le printemps de la recherche 2022 ,
- Celle du colloque annuel 2022
- Et L'organisation de la journée d'étude de décembre 2022

Quelques détails sur ces trois manifestations de la période écoulée et la publication de leurs actes :

- Le **13^{ème} printemps de la recherche**, qui portait sur **L'année 1962**, et s'est tenu à Strasbourg le 1^{er} juin 2022, a été publié à la RFDA *Revue Française de Droit Administratif*, dans le numéro 5 de 2022 (07/11/2022, p. 941s.).

L'AFDA renouvelle ses remerciements auprès des directeurs de la RFDA, les professeurs Pierre Delvolvé et Pierre Bon, pour la poursuite de ce beau et fidèle partenariat.

- Le **15^e colloque annuel sur Le droit administratif et les droits fondamentaux** a permis de nous retrouver en juin 2022 à **Strasbourg**, grâce aux efforts de notre collègue Nicolas Chiffot (et de son équipe de l'IRCM, Institut de Recherche Carré de Malberg, et son directeur, Gabriel Eckert) (auxquels nous renouvelons nos remerciements).

La publication de ses actes dans la collection particulière de l'AFDA au sein de la collection « Thèmes et commentaires » de Dalloz, est prévue pour l'été 2023.

Comme chaque année, nous remercions les éditions Dalloz, et plus particulièrement l'éditrice Madame Marina Brillé, de continuer d'accueillir la publication des travaux de l'AFDA.

- Enfin, le 2 décembre 2021 notre **journée d'étude, consacrée à l'enquête**, s'est tenue à **Clermont Ferrand**.

Je tiens à remercier les membres clermontois du conseil d'administration de l'AFDA, Charles André Dubreuil et Anne Jacquemet Gauché, ainsi que le Centre Michel de l'Hospital (CMH) et son directeur, Evan Rachel, pour l'accueil de cette manifestation qui a présenté l'originalité d'être co-organisée par l'AFDA et l'AFDP (association française de Droit Pénal).

Les actes sont en voie de publication aux éditions du CMH.

2) Les prix décernés par l'AFDA

- Le prix récompensant le **meilleur mémoire** de recherche de l'AFDA a été décerné en décembre 2022 à

Sarah DANDONNEAU pour son mémoire intitulé « Manifestations publiques, espaces publics », soutenu en 2022 à l'Université de Reims, sous la direction de M. Seydou TRAORE, professeur de droit public.

Quelques précisions sur les modalités d'organisation de ce prix (qui consiste en une publication du mémoire en ligne sur le site de l'AFDA). Comme chaque année, les candidatures devaient présenter un mémoire soutenu dans le champ disciplinaire du droit administratif et

une lettre du directeur ou de la directrice de Master attestant de la qualité du travail présenté. Pour cette édition, 7 candidatures ont été reçues. Le jury était présidé par Charles André Dubreuil et composé en outre de Tiphaine Le Yoncourt, Sylvain Niquège et moi-même.

- Le **prix de thèse de l'AFDA 2023**, qui sera officiellement remis à son lauréat dans quelques instants,

a été décerné par un jury présidé par le professeur Lucien Rapp et composé de deux membres du conseil d'administration de l'AFDA (Anne Jacquemet Gauché, qui supervisait cette année l'organisation de ce prix et Anne-Laure Girard) ainsi que des membres suivants : Jean-Gabriel Sorbara, Carole Gallo et Sébastien Hourson, que je remercie chaleureusement pour le travail accompli. 18 candidatures ont été examinées. Chacune a été évaluée par 2 rapporteurs.

Comme l'indique le programme de cette journée, le prix (d'un montant de 1000 euros) a été décerné à **Monsieur Jimmy MEERSMAN pour sa thèse intitulée « Contribution juridique à une théorie des biens communs »**, soutenue à l'Université de Nice et préparée sous la direction de la professeure Catherine Mamontoff, qui nous fait l'honneur de sa présence cet après-midi.

- Le **prix de thèse Jean Rivero**, co-organisé un an sur deux par l'AFDA et l'AFDC, sera remis lors de notre journée d'étude de décembre 2023.

Les candidatures sont recevables jusqu'au lundi 26 juin 2023 (modalités en ligne sur le site de l'AFDA). Ce prix, qui récompense une thèse en droit des libertés, rédigée en langue française et soutenue en 2021 ou 2022, consiste en une publication gratuite de la thèse primée dans la collection « *Bibliothèque de droit public* » de la LGDJ – grâce à l'aimable partenariat pour lequel nous remercions le professeur Yves Gaudemet.

Le jury, présidé par Olivier Renaudie, est composé en outre pour cette des membres suivants : Xavier Bioy ; Anne Levade ; Anna Neyrat ; Dominique Rousseau.

- Quelques mots, enfin, sur l'organisation du **printemps de la recherche 2023** :

Le sujet de ***l'année 1936*** a été choisi cette année.

L'organisation de la sélection des projets de communication a été supervisée par Delphine Costa, avec un jury, composé cette année des professeurs Pierre Delvolvé, qui représentait la RFDA, Delphine Costa, Jean-François Giacuzzo et Sarah Brimo.

Je les remercie, ainsi que le professeur Aurore Gaillet pour avoir accepté de présider et de conclure la séance d'hier, ainsi que les 4 lauréats, choisis parmi 16 candidatures provenant d'universités diversifiées.

- Autres Remerciements

Avant de soumettre le présent rapport d'activité à votre vote, je souhaiterais adresser divers remerciements, en espérant n'en oublier aucun

- Remerciements, d'abord, à l'équipe du Conseil d'administration de l'AFDA
 - A tous en général, qui savent se rendre disponibles en dépit de leurs multiples obligations, afin d'animer nos réflexions et de faire progresser l'organisation de nos diverses activités.
 - Et tout spécialement à ceux d'entre nous qui ont assumé des responsabilités particulières cette année :
 - François Blanc, notre trésorier, dont la tâche est lourde
 - Delphine Costa, vice présidente, qui a supervisé l'organisation du *printemps de la recherche 2023*.
 - Charles André Dubreuil, secrétaire général,
 - qui a supervisé l'organisation du prix du meilleur mémoire 2022
 - et œuvre pour la publication des actes de nos colloques et journées d'étude.
 - Anne Jacquemet-Gauché, responsable du prix de thèse 2023,
 - Olivier Renaudie, responsable du prix Jean Rivero 2023
 - Je remercie en outre tous les collègues qui ont siégé dans les jurys au nom du conseil d'administration de l'AFDA
 - Mme Ruiz, webmaster de l'AFDA
- Remerciements pour tous ceux qui ont permis l'organisation de nos diverses activités de l'année écoulée, qu'il s'agisse de manifestations scientifiques ou de prix à délivrer, dont les noms ont été cités plus haut.
- Remerciements renouvelés – même si je sors ici du cadre temporel du présent rapport d'activité - à toute l'équipe qui, autour de Sébastien Saunier, Marie Merli et Jean François Giacuzzo, nous accueille aujourd'hui à Toulouse.

Le rapport d'activité est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

La parole est donnée au professeur François Blanc, Trésorier de l'AFDA

II – Rapport financier 2022-2023

Comme les années précédentes, l'AFDA détient un « compte courant association » au CIC, Crédit industriel et commercial (agence du Panthéon).

Au 1er juin 2022, le solde de ce compte s'élève à **15 667 euros : montant en baisse de 5000 par rapport à 2023. Il est constitué par l'adhésion de ses membres – personnes physiques et centres de recherche – et par un legs de l'IFSA.**

1. Recettes pour 2022-2023.

Cette année, les recettes de l'Association ont encore été constituées essentiellement par les adhésions de ses membres – personnes physiques et centres de recherche.

Au 1 juin 2023, 125 adhésions de personnes physiques ont été encaissées (trois de plus que l'an passé à la même époque). La grande majorité des adhésions correspond à celle d'un montant de 30 euros. Les adhésions d'un montant de 10 euros, réservées aux étudiants, sont beaucoup moins nombreuses. Certains adhérents acceptent de soutenir plus l'AFDA en faisant un don en complément de leur adhésion via HelloAsso.

Centres de recherche

Rappel : l'AFDA a désormais un **numéro SIRET** : elle peut par conséquent déposer des factures en ligne sur ce site internet Chorus. Et nous avons par conséquent reçu plus d'une dizaine d'adhésion de Centres de recherche via Chorus (pour un montant de 250 euros).

Pour l'année 2021-2022, douze centres de recherche étaient adhérents à l'AFDA.

Pour cette année 2022-2023, **neuf centres de recherche** contre douze l'année dernière.

- Faculté de droit, Université Jean Monnet Saint-Etienne
- Centre de recherches en droit administratif, Université Paris-Panthéon-Assas
- Institut Cujas Université Paris-Panthéon-Assas
- Centre Jean Bodin, Université d'Angers
- Le Centre Michel de l'Hospital, Université Clermont Auvergne
- Centre de Recherches et d'Études administratives de Montpellier
- Centre de recherche IEJUC de l'Université Toulouse I Capitole
- Équipe droit public de l'Université Jean Moulin Lyon III
- Centre de recherche ILD de l'Université de Bordeaux

Il est à noter que c'est en général les mêmes centres de recherche qui adhèrent à l'AFDA

2. Dépenses pour 2022-2023

Outre les frais d'assurance (386,62 euros – en légère hausse) de gestion bancaire (31,80, comme l'an dernier) l'AFDA a engagé les dépenses suivantes en 2022-2023 :

- 600 euros pour la gestion annuelle de site de l'AFDA
- Frais d'hébergement du site internet : 43,20

L'AFDA a contribué financièrement à la journée d'études relative à « **L'enquête** » organisée à l'**Université de Clermont Auvergne** le 2 décembre 2022, en prenant en charge les frais de transport des intervenants pour un montant total de 244 euros. L'AFDA a par ailleurs bénéficié de l'aide du CREAM de l'Université de Montpellier pour le paiement des chambres d'hôtel : 493 euros.

C'est l'occasion de souligner à nouveau combien cette association dépend du soutien des centres de recherche. Le trésorier appelle ici les membres de l'association à diffuser cette information. Et remercie tout particulièrement le CREAM de Montpellier et le CRDA de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

S'agissant du **colloque de Toulouse**, l'AFDA prend en charge directement les déplacements en voiture, en train et en avion des intervenants, du lauréat du prix de thèse de l'AFDA et des lauréats du printemps de la recherche. Les frais de déplacements avancés par certains intervenants sont encore à rembourser. L'ensemble atteint environ **2200 euros** (dont 1768 euros déjà payés).

L'AFDA participera également au financement du dîner de ce soir au Restaurant Le Capoul. Elle versera **4700 euros** au restaurant (dont 3336 euros déjà payés pour acompte). Mais ce coût total supporté par l'AFDA sera moindre car il faut déduire la participation au repas versée par les adhérents présents au dîner (30 euros par personne). Le coût total de la participation de l'AFDA au titre du colloque devrait être à peu près **7000 euros** (contre **4000 euros** pour le colloque de l'année dernière, à Strasbourg).

Enfin, un chèque de 1000 euros vient d'être remis à M. Jimmy Meersman, lauréat du prix de thèse.

L'essentiel des dépenses liées au colloque annuel est cependant pris en charge par les institutions toulousaines : la Faculté de droit et l'Institut du Droit de l'Espace, des Territoires, de la Culture et de la Communication. Je tiens à remercier ici très vivement Madame Merli, qui, au secrétariat de cet Institut, a considérablement aidé à l'organisation de cette manifestation. Toulouse a pris en charge en particulier le dîner d'hier soir, organisé pour le printemps de la recherche, l'hébergement des intervenants et les déjeuners. Le coût estimé pour la totalité de ces dépenses s'élève aujourd'hui à **18. 935 euros**.

Le rapport financier est soumis au vote de l'assemblée générale. Il est adopté à l'unanimité.

III – Annonces diverses pour l'année 2023-2024

- Merci, d'abord, de renouveler votre adhésion (en ligne : www.asso-afda.fr) pour l'année 2023-2024 et merci aux centres de recherche qui nous soutiennent : nous n'avons pas d'autres ressources, votre soutien est incontournable. Une augmentation du montant de l'adhésion annuelle des centres de recherche, inchangée depuis l'origine, est envisagée, ainsi qu'une proposition de diversification selon les facultés contributives des centres.

- Les prochaines manifestations scientifiques porteront sur les thèmes suivants :
 - Le **1er décembre 2023**, nous nous retrouverons à l'Université Paris-Dauphine, à l'invitation du CR2D et de sa directrice, le professeur Claudie Boiteau, pour une journée d'étude sur **Le droit administratif et l'entreprise**.

 - Les **6 et 7 juin 2024**, nous nous retrouverons à Nice, à l'invitation de notre collègue Xavier Latour et ses équipes, pour un colloque annuel consacré à **La police administrative**.

 - La veille du colloque annuel, le 5 juin 2024, aura lieu le **printemps de la recherche**, qui sera consacré à une autre année : notre intention est d'encourager les jeunes chercheurs (hommes et femmes) à proposer des communications portant sur l'ensemble des éléments d'intérêt juridique de la période choisie : *jurisprudence*, *législation*, mais aussi *doctrine* et, notamment, écriture d'ouvrages de référence cette année-là.

- Nous espérons de très nombreuses candidatures aux trois sélections qui rythmeront la prochaine année : prix de thèse, prix de mémoire (à l'automne) et printemps de la recherche. Outre la diversité géographique, nous espérons la parité des candidatures.

- Nous espérons vous retrouver très nombreux en décembre 2023 à Paris puis en juin 2024 à Nice.

IV. Questions diverses

Aucune question diverse n'est soulevée.

La séance est levée à 16h30

La présidente de l'AFDA